

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

Rapport Annuel

*Exercice incluant l'année civile 2005
et la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 mars 2006*



**Health Professions
Appeal and Review Board**

151 Bloor Street West, 9th Floor
Toronto ON M5S 2T5

Telephone: (416) 327-8512
1-866-282-2179

Facsimile: (416) 327-8524

**Commission d'appel et de révision
des professions de santé**

151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 2T5

Téléphone: (416) 327-8512
1-866-282-2179

Télécopieur: (416) 327-8524



Le 22 janvier 2007

L'honorable George Smitherman
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
80, rue Grosvenor
10e étage, Hepburn Block
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Objet : Rapport annuel de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé

Monsieur le ministre,

Au nom de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, j'ai le plaisir de vous remettre notre sixième rapport annuel concernant la période allant du 1er janvier 2005 au 31 mars 2006.

La Commission d'appel est chargée de mener à bien les projets décrits dans le rapport et d'offrir aux Ontariens un service de qualité supérieure. Dans l'attente de vous rencontrer pour discuter du travail de cette Commission d'appel et recueillir vos commentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script, reading 'Linda P. Lamoureux'.

Linda P. Lamoureux
Présidente
Commission d'appel et de révision des professions de la santé

c.c. Abby Katz Starr, Registrature, Commission d'appel et de révision des professions de la santé

TABLE DES MATIÈRES

A. Message de la Présidente	2
B. Lettre de la Registrature.....	3
C. Compétence de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé..	5
D. Réalisations du dernier exercice.....	6
E. Activités De La Commission D'appel Entre Le 1er avril 2005 et le 31 mars 2006.....	7
F. Résultats financiers	9
G. Membres de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé	10
H. Personnel de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé ..	11

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En tant que nouvelle Présidente de la Commission d'appel, j'ai été frappée par le rôle d'intendance vital joué par la Commission ainsi que par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, les ordres relatifs aux professions de la santé réglementées et le Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé, pour veiller à la qualité du système de santé public de l'Ontario.

Bien que chaque groupe évolue dans une sphère différente et ait son propre rôle à jouer, les mandats sont inter reliés et participent à l'intégrité du continuum des soins de santé en Ontario. Nous partageons tous la même vision de l'intérêt public, et avons tous à cœur la santé de tous les Ontariens et le bon fonctionnement de notre système de santé.

Ce premier changement de direction qui intervient après sept ans donne à la Commission l'occasion de redéfinir certains de ses concepts. Équité, transparence et responsabilisation sont les fondements sur lesquels le travail de la Commission devra s'appuyer. C'est en améliorant la prestation de nos services, en faisant mieux comprendre le rôle de la Commission au public et en optimisant son efficacité en tant qu'organisme public de surveillance que nous y parviendrons.

Au cours de ces six premiers mois, j'ai entrepris une révision du recrutement, des processus de travail et du service au public. Les nouveaux membres qui ont rejoint la Commission proviennent de tout l'Ontario et nous apportent des compétences et des expériences diverses. Qu'ils soient anciens ou nouveaux, tous les membres bénéficient d'une formation et d'un perfectionnement professionnel. En janvier dernier, les conférences préparatoires à la révision ont été instaurées, et une révision des Règles de pratique et de procédure est en cours. Cette révision vise à harmoniser les procédures avec les principes d'équité, de transparence et de responsabilisation.

Je tiens à remercier les membres de la Commission et le personnel pour leur soutien et leur engagement. Je me réjouis à l'idée de travailler avec eux pour poursuivre la mission de la Commission, et bâtir et conserver la confiance du public dans l'intégrité du système de soins de santé de l'Ontario.



Linda P. Lamoureux
Présidente
Commission d'appel et de révision des professions de la santé

**Health Professions
Appeal and Review Board**

151 Bloor Street West, 9th Floor
Toronto ON M5S 2T5

Telephone: (416) 327-8512
1-866-282-2179

Facsimile: (416) 327-8524

**Commission d'appel et de révision
des professions de santé**

151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 2T5

Téléphone: (416) 327-8512
1-866-282-2179

Télécopieur: (416) 327-8524



Le 8 décembre 2006

Madame Linda Lamoureux

Présidente

Commission d'appel et de révision des professions de la santé

151, rue Bloor ouest, 9^e étage

Toronto (Ontario) M5S 2T5

Madame Lamoureux,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport financier des activités de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (la Commission) pour l'année civile 2005 et le premier trimestre de 2006. (Étant donné que nous avons délaissé le suivi par année civile pour un modèle par exercice financier pour l'année 2006-2007, toutes les statistiques et tous les rapports financiers seront désormais rédigés de la manière ci-dessus mentionnée.)

SECRÉTARIAT DES CONSEILS DE SANTÉ

Le Secrétariat des conseils de santé (le Secrétariat) offre des services communs d'administration, de gestion, de fiscalité et de gestion de cas à trois tribunaux d'appel, ainsi que de révision quasi-judiciaires de la province (Commission d'appel et de révision des professions de la santé; Commission d'appel et de révision des services de santé et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C). Le Secrétariat apporte aussi son soutien financier aux représentants nommés des 23 ordres régissant les professions de la santé autoréglémentées et, en partie, à la Commission du consentement et de la capacité et à la Commission ontarienne d'examen.

Les tribunaux sont régis par diverses lois et statuent sur les questions liées aux domaines suivants :

- risques pour l'environnement public et maladies transmissibles;
- sécurité des services médicaux et autres services de santé et services professionnels;
- droit des professionnels de la santé d'exercer leur profession et privilèges hospitaliers des médecins;
- délivrance de permis d'exploitation aux établissements de santé;
- admissibilité aux services de santé assurés et prestation de ces services aux résidents de l'Ontario;
- accès aux établissements et services de soins de longue durée;
- sécurité et intérêt publics liés à la réglementation et pratique des professionnels de la santé réglementés.

En résumé, le ministère prend en charge, par l'entremise du Secrétariat, la gestion et l'ordonnancement des cas, l'administration des établissements et l'administration générale, et offre des services financiers à la Commission d'appel.

La Commission d'appel est un tribunal quasi-judiciaire indépendant créé en vertu de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées et ayant un mandat de révision et d'appel. Elle traite également les

demandes en appels concernant les privilèges hospitaliers des médecins en Ontario, conformément à la *Loi sur les hôpitaux publics*.

Données financières :

Au cours de la période allant de janvier 2005 à mars 2006 (15 mois), la Commission d'appel avait sept employés travaillant à temps plein. Les services administratifs étaient composés de 40 % du temps de travail de la registrature et chef des opérations, de la moitié du temps des deux postes consacrés aux opérations financières, de 20 % du temps de l'agent des systèmes, d'un tiers du temps de la réceptionniste et secrétaire, et de la moitié du temps de la commis aux dossiers. Le total des salaires et rémunérations du personnel s'est élevé à près de 826 548 \$ pour l'année civile 2005, et à près de 178 520 \$ pour le premier trimestre de 2006. Les hausses de salaires comprennent les augmentations au mérite applicables aux salaires du personnel ainsi que celles découlant des négociations collectives.

Les résultats financiers présentés à la 9 P montrent les dépenses spécifiques de la Commission d'appel faites par le Secrétariat au titre des « Autres dépenses de fonctionnement directes ». Bien que le nombre d'audiences et de conférences préparatoires à l'audience soit resté relativement constant pendant cette période, des stratégies de contrôle rigoureuses ont permis de réduire les dépenses.

Contraintes :

Comme vous le savez, le budget de la Commission fait partie du budget global du Secrétariat des conseils de santé. En outre, l'exercice du ministère correspond à l'exercice financier (du 1er avril au 31 mars) plutôt qu'à l'année civile. Les données financières fournies sont donc assujetties à plusieurs contraintes. Plus précisément, l'affectation budgétaire annuelle de la Commission, qui est comprise dans le plan d'activités du ministère et le budget des dépenses qu'il présente chaque année à l'Assemblée législative, est fixée par des processus internes de la direction et du ministère en fonction des résultats du dernier exercice financier et des prévisions budgétaires du Secrétariat pour l'exercice financier à venir.

En outre, la part des frais communs de fonctionnement du Secrétariat revenant à la Commission, notamment pour les ressources humaines, l'impression et la photocopie, et les services financiers, est difficile à isoler dans le budget global du Secrétariat. Ainsi, les données sur le salaire du personnel sont des estimations fondées sur le salaire annuel du personnel affecté directement à la Commission, et sur un pourcentage approximatif du temps consacré par d'autres membres importants du personnel administratif, notamment la registrature et chef des opérations et le registrateur adjoint. Les coûts liés aux installations, c'est-à-dire au bureau, aux salles d'audience internes, aux services publics et à l'impression (lesquels sont importants) sont indéterminés. Ces coûts sont toutefois inclus dans le budget global du ministère présenté tous les ans à l'Assemblée législative.

En espérant que ces renseignements vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Abby Katz Starr
Chef des opérations
Secrétariat des conseils de santé
Registrature, Commission d'appel et de révision des professions de la santé

COMPÉTENCE DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé est un organisme juridictionnel indépendant relevant du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Il est chargé de superviser les professions de santé réglementées de l'Ontario.

Conformément à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées et la Loi sur les vétérinaires*, la Commission fonctionne comme un tribunal juridictionnel et réglementaire quasi-judiciaire. Son champ d'application concerne les activités de réglementation des vingt-deux ordres qui régissent les vingt-trois professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils d'environ deux cent hôpitaux.

Sur demande, la Commission d'appel :

- *examine les décisions rendues par les comités d'étude des plaintes des ordres ontariens des professions de santé auto-réglementées;*
- *procède à la révision et à l'audition des ordonnances émises par les comités d'inscription des ordres;*
- *tient des audiences concernant les privilèges hospitaliers des médecins en vertu de la Loi sur les hôpitaux publics.*

La Commission est habilitée à :

- confirmer en totalité ou en partie la décision du comité d'étude des plaintes;
- émettre des recommandations au comité d'étude des plaintes;
- enjoindre le comité d'étude des plaintes de prendre une autre décision.

La Commission révisé ou tient également des audiences concernant les demandes d'inscription de professionnels de la santé ou d'accréditation pour des installations vétérinaires. La Commission est habilitée à :

- *confirmer l'ordonnance ou la décision émise par le comité d'inscription;*
- *demandé à l'ordre d'émettre un certificat d'inscription ou un permis au demandeur, si ce dernier satisfait aux examens ou a terminé les formations exigées par le comité d'inscription;*
- *demandé à l'ordre d'émettre au demandeur un certificat d'inscription ou un permis selon les termes et conditions qu'il juge opportuns, dans le cas où le demandeur réunit les conditions exigées pour l'inscription et si le comité d'inscription a indûment exercé son pouvoir;*
- *renvoyer l'affaire au comité d'inscription.*

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la Commission d'appel est habilitée à exercer ses compétences à l'adresse www.hparb.on.ca. Les règlements relatifs à ces lois et pouvant avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la Commission d'appel peuvent être consultés sur le site Lois-en-ligne.

RÉALISATIONS DU DERNIER EXERCICE

La période correspondant à ce rapport annuel représente une transition. Les réalisations effectuées constituent le fondement sur lequel la Commission d'appel pourra continuer son œuvre.

Un nouveau président de la Commission d'appel a été nommé en septembre 2005. Plusieurs membres de longue date ont pris leur retraite. Les nouveaux membres qui ont rejoint la Commission proviennent de tout l'Ontario et nous apportent des compétences et des expériences diverses.

Un consultant externe a été mandaté pour entreprendre un examen opérationnel de la Commission d'appel. Le rapport qu'il a rédigé contient des recommandations dont la plupart ont été adoptées en vue d'actions ultérieures. Ces recommandations comprennent :

- *l'établissement et la mise en œuvre de nouvelles normes pour les membres de la Commission d'appel*
- *le renouvellement de la culture de la Commission d'appel afin que ses membres soient conscients que les décisions la représentent : elles doivent être intelligentes, logiques, éclairées et compréhensibles. La Commission d'appel doit être juste, indépendante, impartiale et équitable. Les audiences sont accessibles et organisées*
- *l'établissement de directives et de lignes directrices fiscales basées sur les directives et lignes directrices du SCG*
- *la facturation dès la prise de décision, et au plus tard 4 mois après l'audience;*
- *les multiplications doivent avoir préalablement été autorisées par le Président;*
- *le comité de divulgation ne sera formé qu'en cas d'anomalie*
- *l'établissement de précédents et de normes de qualité en matière de décisions*
- *certaines affaires qui auraient normalement exigé une audience et une prise de décision pourront être tranchées rapidement si la Commission a l'occasion de mener une conférence préparatoire à l'audience ou peut rencontrer la personne pour préciser la demande.*

Certaines des questions suivantes ont déjà été traitées.

- *Les Règles de pratique et de procédure de la Commission d'appel sont en réécriture, en premier lieu pour faciliter la mise en place des conférences préparatoires à l'audience et ensuite pour veiller à ce qu'elles soient proposées en langage clair et simple. Nous sommes en mesure d'affirmer que les conférences préparatoires à la révision constituent un outil essentiel pour informer les parties et contribueront vraisemblablement à réduire le nombre d'ajournements.*
- *Tous les processus vont être révisés dans le but de les rendre clairs et pratiques, pour un traitement équitable de toutes les parties.*
- *Tous les membres, anciens et nouveaux, de la Commission d'appel suivront un programme de perfectionnement professionnel débutant par un tour d'horizon du mandat et des processus de la Commission et une introduction à la rédaction de décision.*

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2005 ET LE 31 MARS 2006

Le rapport annuel couvre une longue période. Pour son rapport, la Commission d'appel avait l'habitude de se baser sur l'année civile. Depuis le 1^{er} avril 2006, nous sommes passés au système de l'exercice financier, ce qui harmonise nos pratiques avec celles du secteur public commun. Les données de ce rapport concernent donc l'année civile 2005 plus le premier trimestre de 2006. Dans les prochains rapports, les données seront présentées en se basant sur le système de l'exercice financier et des comparaisons pourront être établies.

COMPTE RENDU SUR LES AFFAIRES		
	1 ^{er} janv. au 31 déc. 2005	1 ^{er} janv. au 31 mars 2006
Demandes en cours au début de la période	173	177
Demandes reçues	365	73
Total du nombre de cas	538	250
Demandes traitées	274	11
Demandes groupées	19	0
Total des affaires révisées	293	11
Demandes retirées	30	7
Non traitées (futiles et vexatoires)	24	1
Non traitées (délai)	11	1
Demandes irrecevables	3	0
Total des affaires déposées	361	20
Demandes en cours à la fin de la période	177	230
DÉCISIONS ET RAISONS		
Non rendues au commencement de l'année	81	133
Demandes traitées	274	11
Total des demandes	355	144
Rendues	222	61
Non rendues à la fin de l'année	133	83
CONCLUSIONS DE CAS		
Confirmées	193 (87 %)	50 (82 %)
Retournées	29 (13 %)	11 (18 %)

PLAINTES CONCERNANT L'INSCRIPTION

	1er janv. au 31 déc. 2005	1er janv. au 31 mars 2006
Demandes en cours au début de l'année	17	24
Demandes reçues	34	7
Total du nombre de cas	51	31
Révisions/audiences effectuées	23	8
Demandes retirées	3	0
Non traitées (délai)	0	0
Demandes irrecevables	1	0
Total des affaires déposées	27	8
Demandes en cours à la fin de l'année	24	23
DÉCISIONS ET RAISONS		
Non rendues au commencement de l'année	7	7
Révisions/audiences effectuées	23	8
Total des demandes	30	15
Rendues pendant l'année	23	4
Non rendues pendant l'année	7	11
CONCLUSIONS DE CAS		
Confirmées	15 (65 %)	2 (50 %)
Retournées	8 (35 %)	2 (50 %)

RÉSULTATS FINANCIERS

DESCRIPTION ¹	2001	2002	2003	2004	2005	Janvier- mars 2006
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES²						
Participation aux audiences	154 212	143 112	142 806	151 335	117 275	21 956
Préparation des audiences	149 005	139 784	150 335	150 985	110 250	19 316
Rédaction de décisions	463 090	316 214	300 840	326 273	287 775	55 663
Divulgateion	4 875	9 563	11 975	17 535	16 525	3 313
Administration de la Commission	18 784	49 125	39 285	38 721	7 075	3 094
Déplacements ³	79 896	63 018	81 201	61 940	43 562	8 301
Formation	14 682	17 257	11 013	12 115	5 200	1 150
DÉPENSES LIÉES AUX AUDIENCES						
Services de sténographe judiciaire	6 793	6 561	10 264	4 204	660	165
Services juridiques indépendants	109 491	136 725	230 412	141 540	155 510	46 153
Consultation ⁴	7 275	11 018	6 475	1 295	17 100	1 150
Divers ⁵	12 446	13 727	52	2 996	33 033	8 059
Administration ⁶	s/o	s/o	s/o	s/o	32 583	10 200
TOTAL	1 045 274	939 970	1 010 963	959 933	826 548	178 520

¹ Tous les chiffres sont en dollars (\$)

² Membre ordinaire = 200 \$; Vice-président = 250 \$ (exclut le Président)

³ Les membres proviennent de toutes les parties de la province

⁴ Étude organisationnelle et technologique

⁵ Interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour malentendants, traduction, impression, reproduction, location d'ordinateurs et droits d'accès

⁶ Envois postaux, téléphone, téléconférence, fournitures de bureau

REMARQUE : La Commission avait l'habitude de préparer les rapports annuels en se basant sur l'année civile. Depuis 2005-2007, nous sommes passés au système de l'exercice financier. Seuls les trois premiers mois de 2006 apparaissent donc dans ce tableau.

MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

Janvier 2005 à mars 2006

Nom	Profession	Date de prise de fonction	Date de fin des fonctions
Lamoureux, Linda (PRÉSIDENTE)	Avocate	23 août 2005	22 août 2008
Cohen, Marvin	Avocat	1er février 1999	31 mars 2006
Cohen, Sheldon	Agent immobilier, administrateur général	22 décembre 2005	21 décembre 2008
Condos, Dennis (PRÉSIDENTE)	Avocat	1er février 1999	22 avril 2005
Corcoran, Winfield E.	Avocat	17 novembre 2004	16 novembre 2007
Crawford, Lena	Avocate	21 août 2003	20 août 2006
Davie, Shelley	Présidente d'entreprise	27 février 2002	5 avril 2008
de Jong, Jacob	Avocat	18 février 2004	17 février 2007
Denov, Celia	Travailleuse sociale	5 janvier 2006	4 janvier 2009
Fealing, Malcolm	Retraité/bénévole	21 décembre 2001	1er février 2008
Foster, Courtney	Avocate	3 novembre 2004	2 novembre 2007
Getson, Gary	Retraité/consultant	3 février 2006	2 février 2009
Go, Avvy Yao-Yao	Avocate	2 mars 2005	1er mars 2008
Gough, Jennifer	Retraité/bénévole	29 avril 1999	28 avril 2005
Green, Paul	Avocat	18 février 2004	17 février 2007
Herron, John	Avocat	4 octobre 2000	3 octobre 2006
Kelly, Kathleen	Avocate	15 avril 2003	16 mai 2009
Kelly, Thomas	Avocat	15 décembre 2005	14 décembre 2008
Kennedy, Judith	Retraîtée/bénévole	3 mars 1999	2 mars 2008
King, Christopher	Directeur d'école	3 février 2006	2 février 2009
Lo, Patrick	Chef d'entreprise	23 mars 2006	22 mars 2009
MacLean, Kenneth	Retraité/bénévole	29 avril 2000	18 avril 2006
Madonik, Barbara	Présidente d'entreprise	7 octobre 2004	6 octobre 2007
Maharaj, Rajiv	Avocat	1er septembre 2005	31 août 2008
McKenty, Bruce	Arbitre retraité/bénévole	1er février 1999	25 janvier 2005
Mora, Felix	Femme d'affaires	10 novembre 2005	9 novembre 2008
Slavens, Marsha	Retraîtée/bénévole	29 avril 1999	28 avril 2005
Stuebing, Ted	Administrateur	17 mars 1999	16 mars 2005
Taylor, Philip	Enquêteur	5 janvier 2006	4 janvier 2009
Vauthier, Janice Helen	Avocate	15 décembre 2005	14 décembre 2008

PERSONNEL DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

Nom	Titre
Abby Katz-Starr*	Registrateure et chef des opérations
Jim Terry	Registrauteur adjoint
Maureen Baker	Agente de révision
Sharon Dwight	Agente de divulgation
Graham Kennedy	Agent de révision
Antonella Nucci	Agente de divulgation
Anne Simon	Agente de réception des demandes
Manuel Tan	Agent administratif
Gabriel Fahel*	Coordinateur des finances
Denise Higgins*	Secrétaire
Lihua Jiang*	Commis aux dossiers
Mathanan Kailas*	Agent des systèmes
Therese McGuirk*	Réceptionniste
Christine Nieckarz*	Coordinatrice des opérations

*Poste partagé entre la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, le Secrétariat des conseils de santé et le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C